

Agents de maintenance

Recommandations concernant le travail de maintenance durant l'épidémie de COVID-19.

Organiser la journée de travail, anticipez :

❖ Organiser les déplacements vers les chantiers :

- Pas de transport collectif (camionnette, fourgon...) utilisation individuelle des véhicules. Idéalement les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée.
- En cas d'impossibilité de véhicule individuel et si covoiturage : assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs.

❖ Organiser les horaires de travail et les pauses

- Modifier les amplitudes horaires
- Fractionner les pauses
- Augmenter le temps dédié au nettoyage etc....
- Organiser départ en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes sur site et au vestiaire si le passage y est nécessaire
- Pause repas : prioriser le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord du véhicule, ou le repas pris en extérieur en respectant la distance de 1 mètre 50.

❖ Préparer l'intervention : prendre contact avec l'entreprise utilisatrice pour mettre à jour le plan de prévention :

- Identifier les interventions.
- Prendre en compte la co-activité : définissez un planning pour éviter, dans la mesure du possible, qu'elles soient simultanées, désignez le cas échéant un référent chargé de l'organisation de la co-activité et du respect des règles de distanciation sociales.
- Renseignez-vous sur les mesures de protection et les moyens complémentaires mis à disposition pendant la pandémie au sein de l'entreprise utilisatrice.
- Demander à adapter les procédures d'accueil et de sortie afin d'éviter le risque de contamination ou permettre le respect des gestes barrières :
 - Privilégier la simple présentation de la carte d'identité, demandez l'accès par téléphone portable, l'ouverture des barrières d'accès/tourniquets sans action manuelle...,
 - Evitez d'avoir à appuyer sur des claviers/boutons (interphones...) à toucher des poignées/barrières, à échanger des documents...
- Pour chaque prestataire, demander à avoir à disposition un local dédié sur site, individuel et fermant à clé.
- Vérifier l'accès facile et effectif à un point d'eau avec savon pour le lavage des mains, assurez-vous en permanence du lavage des vêtements de travail.

❖ Communication :

- Moyens de communication : pas de partage de papier/crayons/téléphones (appel/sms)

- Prévoir la passation des consignes et le suivi des travaux par téléphone, par courriel avec l'envoi des photos ou documents. En cas d'impossibilité, respectez une distance d'au moins 1 mètre 50 entre interlocuteurs
 - Donner aux travailleurs intervenants tous les contacts téléphoniques nécessaires à la mise en œuvre des mesures arrêtées (accueil, personnel chargé du suivi des opérations)
 - Prévoir dispositif de sécurité travailleur isolé (système de télécommande qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé)
- ❖ **Constituer des binômes** ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- Privilégier les outils individuels, en cas d'impossibilité, les outils doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de journée de travail.
 - Mettre à disposition de chaque salarié du matériel d'hygiène en quantité suffisante (kit quotidien nomade) :
 - hygiène des mains : soluté hydro-alcoolique
 - gestion des déchets : sac poubelle ou poubelle à pédale
 - lingette désinfectante pré-imprégnée...
- ❖ Fournir des **bouteilles d'eau** en nombre suffisant
- ❖ Organiser l'entretien des **tenues de travail** au sein de l'entreprise.

Sur le chantier :

- ❖ Privilégier l'activité individuelle et isolée
- ❖ Constituer des binômes ou trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- ❖ Pour se passer les charges, pratiquer la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs
- ❖ Interdire les chantiers aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.

Cas d'un chantier chez un particulier : voir [fiche recommandation de prévention pour les intervenants au domicile de particuliers](#)

- ❖ Contacter le client en amont par téléphone, email et préciser les modalités de l'intervention et la non présence du client pendant la durée de ladite intervention et préciser les modalités d'accès aux sanitaires.
- ❖ Ouverture et fermeture des accès par le client qui rentre ensuite se confiner chez lui le temps de l'intervention
- ❖ Limiter l'accès à la maison ou le bâtiment pour les besoins essentiels, (utilisation des toilettes, par exemple) en veillant à respecter les règles barrières et les consignes de distanciation sociales.

Consignes générales habituelles :

- ❖ Assurez-vous des procédures en cas d'accident et d'intervention des services de secours ont été adaptées si nécessaire.
- ❖ Utilisation des équipements de protection individuelle.
- ❖

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection.

Attention : un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propre des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des équipements de protection habituels : gants de manutention, chaussures de sécurité...)

- ❖ Le port des gants de travail
- ❖ Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI (gants, lunettes, combinaison, masque etc.)

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé